



# Postes et missions à l'étranger (hors établissements scolaires AEFÉ, MLF et Aflec) dans le réseau du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères - 2021-2022

publié le 02/07/2020

## Postes ouverts aux personnels du MENJ et du MESRI

---

### Descriptif :

Présentation et modalités des postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

---

### Sommaire :

- Présentation générale
  - Postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du MEAE
  - Personnels concernés et conditions requises pour être candidat
  - Calendrier pour 2020-2021
  - Dépôt du CV et des vœux sur le site Afet du MENJ et du MESRI
  - Saisie en ligne des candidatures sur le site du MEAE
- 

L'article ci-dessous présente succinctement le dispositif, les personnels concernés et le calendrier.

### ● [Présentation générale](#)

Chaque année, des agents sont recrutés dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Le site ministériel de recueil et de traitement des candidatures [Afet](#) permet de prendre en compte les candidatures spontanées des personnels des deux ministères (MENJ et MESRI) qui souhaiteraient mettre leurs compétences au service de l'action internationale de la France, les candidatures pour des missions de courtes et de moyennes durées, celles destinées aux postes du réseau du MEAE. Le site permet également de proposer un accompagnement aux candidats en fin de mission auprès du MEAE, pour envisager leur retour.

### ● [Postes à pourvoir dans le réseau culturel, linguistique, éducatif, scientifique, technique et de recherche du MEAE](#)

Le présent appel à candidatures concerne les postes à pourvoir, sauf exceptions, au 1er septembre 2021. Il vise à la fois les postes dans un service ou un établissement relevant du MEAE et les postes en Alliance Française.

La publication des postes à pourvoir est exclusivement effectuée par le MEAE sur [son site Internet](#). La première liste de postes est en ligne depuis le 22 juin 2020.

Ces postes ne font pas l'objet d'une publication au BOEN et au BOESR du MEN et du MESRI. Les candidats sont donc invités à consulter régulièrement le site du MEAE et à respecter les calendriers fixés.

Afin de guider les postulants dans leurs choix de postes et de fonctions, le MEN et le MESRI ont fait par ailleurs figurer sur leur site une description précise [des différentes fonctions](#) exercées dans le réseau du MEAE.

Il est à noter qu'à partir du mois de septembre 2020, et jusqu'en juin 2021, un certain nombre de postes, publiés au fil de l'eau viendront compléter la liste initiale. Le premier appel à candidatures pourra ainsi être assorti de plusieurs publications de postes complémentaires sur le site du MEAE. De même, une liste de postes complémentaires pourrait être publiée sur le site Afet du MENJ et du MESRI.

### ● Personnels concernés et conditions requises pour être candidat

Les postes sont ouverts à l'ensemble des personnels titulaires du MEN et du MESRI, en activité dans ces ministères, en disponibilité, en congé parental ou en détachement auprès d'une autre institution ou d'un autre ministère, quels que soient leur corps et leurs grades, ainsi qu'aux agents titulaires de tous les établissements publics sous tutelle du MEN et du MESRI.

Les candidats doivent satisfaire aux deux critères suivants :

- justifier au minimum de 2 années de service effectif en qualité de titulaire dans son dernier corps de titularisation ;
- avoir effectué un retour en France de trois années après un détachement à l'étranger ;
- ne pas avoir passé plus de sept années à l'étranger, à quelque titre que ce soit, au cours des dix années qui précèdent la présente candidature.

### ● Calendrier pour 2020-2021

Le calendrier de la campagne de recrutement du MENJ et du MESRI est celui fixé par le MEAE.

- **Ouverture des emplois** à pourvoir au titre de la transparence 2020-2021, depuis le 22 juin 2020.
- Candidature sur le site **Afet** du MENJ et du MESRI du 23 juin au 23 août 2020.
- Septembre - novembre 2020 : étude des candidatures par les services concernés du MENJ et du MESRI et transmission des classements préférentiels au MEAE.
- Décembre 2020 - avril 2021 : tenue des commissions de sélection interministérielles

### ● Dépôt du CV et des vœux sur le site Afet du MENJ et du MESRI

La première étape de la candidature est impérativement de procéder au dépôt d'un CV sur le **site Afet** dès le 23 juin 2020. En même temps que le dépôt du CV, le candidat émet ses vœux de poste ; ces derniers sont modifiables jusqu'au 23 août 2020. Il n'y a pas d'envoi à effectuer. Le CV et les vœux du candidat peuvent être modifiés jusqu'à leur téléchargement automatique après la clôture de l'appel à candidatures.

### ● Saisie en ligne des candidatures sur le site du MEAE

Parallèlement, afin de permettre au MEAE de prendre connaissance des candidatures en temps réel, tous les candidats du MENJ et du MESRI, quels que soient leurs corps, grades et positions administratives et statutaires déposeront leur dossier de candidature sur le **site du MEAE**.

Lors de la première candidature de la campagne 2020-2021, sans attendre la clôture du premier appel à candidature du 23 août 2020, dès que le dossier aura été saisi en ligne sur le site du MEAE et que le candidat se sera assuré du bon choix de ses vœux, et ensuite à chaque nouvelle publication de postes complémentaires, les candidats aux postes à profils scientifiques, universitaires, technologiques et de recherche enverront, par retour de **courriel**, à la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) le dossier « export » que le MEAE transmet en pièce attachée au format pdf lors de l'envoi de l'accusé de réception électronique.

Cette procédure administrative est une obligation qui conditionne la prise en compte des candidatures. Le respect scrupuleux de l'ensemble de la procédure exposée dans cette circulaire détermine la recevabilité du dossier de candidature, tant par le MENJ et le MESRI que par le MEAE.

Vous êtes invités à consulter **la note de service ministérielle** du 11-6-2020, parue au **BOEN n° 27 du 2 juillet**

### Contacts

▶ MENJ

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération  
Département de l'internationalisation et de la valorisation du système scolaire  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

▶ Direction générale de la recherche et de l'innovation et à la direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Délégation aux affaires européennes et internationales  
[mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr](mailto:mobiliteetranger.daei@recherche.gouv.fr)

▶ Direction générale des ressources humaines

Département de la formation, des parcours professionnels et des affaires internationales  
[dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr](mailto:dgrh.postes-etranger@education.gouv.fr)

